

Comités de pilotage des sites Natura 2000 « Moyenne vallée du Lot inférieur » & « Font d'Erbies »

Mercredi 16 décembre 2021 – 10h30 - Visioconférence

Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et reprend les principaux éléments discutés en séance, en complément du diaporama présenté en réunion (en pièce-jointe).

Participaient à la réunion :

- Catherine PRUNET, Vice-Présidente en charge de l'environnement du Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Dorothee POIRIER, Présidente du COPIL du site Natura 2000 « Moyenne vallée du Lot inférieur »
- M. Didier PECH, Président du COPIL du site Natura 2000 de « Font d'Erbies »
- Kristel THIRY, conseillère municipale de SAINT-MARTIN-LABOUVAL
- Magali CAMUS, inspectrice de l'environnement - Office Français de la Biodiversité
- Baptiste CHARLOT, salarié du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occitanie)
- Ambre GIROU, directrice adjointe - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Corinne JACOLY, cheffe de l'unité chasse et milieux naturels, service eau forêt environnement - DDT du Lot
- Michel MARCHAL, administrateur de la LPO Occitanie – délégation territoriale du Lot
- Philippe TYSSANDIER, Vice-Président – Comité de spéléologie du Lot et membre du Groupe chiroptères Midi Pyrénées (CEN Occitanie)
- Dominique ROMBAUT, chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy

Excusés :

- Catherine MARLAS, Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Anne-Marie DEVELAY, chargée de mission Agroécologie et Biodiversité - DREAL Occitanie
- Marine LESTRADE, ingénieure interdépartementale Aveyron - Lot – Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie
- Patrice JAUBERT, directeur - Fédération de pêche du Lot
- Nicolas GOUIX, responsable antenne du Lot – Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
- Tifenn JEHANNO - chargée de mission Agriculture Biologique et Agroécologie SDAFA Direction de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Région Occitanie
- Frédéric CARDON-DUBOIS, responsable de service Agriculture durable et filières animales – Région Occitanie
- Jean-Xavier GALZIN, Vice-président CT46 - Fédération Française Montagne et Escalade
- Bernard LOBEL, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- David BARTHES, chargé de mission milieux naturels - DDT du Lot
- Marion BOUTIN, chargée de projet écologie & environnement - ADASEA d'Occitanie
- Stéphanie MERLIN, adjointe à la chef de service Santé, Protection Animales et Environnement – Inspectrice environnement DDETSPP du Lot
- Marine LESTRADE, ingénieure interdépartementale Aveyron – Lot CRPF
- Chambre d'agriculture

Ordre du jour :

1. Introduction :
2. Bilan des actions de mars à décembre 2021
3. Perspectives 2022

1. Introduction (début de séance 10h30)

Mme Prunet, Vice-Présidente du Parc, remercie les participants à ce comité de pilotage et présente l'engagement du Parc dans le dispositif Natura 2000. Elle mentionne la nécessité de travailler en relation avec tous les acteurs du territoire : partenaires, habitants, élus.

Mme Poirier et M. Pech introduisent le COPIL.

Mme Rombaut présente les grands objectifs du réseau Natura 2000 qui portent sur le bon état de conservation de certains habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Puis elle rappelle la gouvernance spécifique de la mise en œuvre des Documents d'objectifs Natura 2000.

Mme Jacoly de la DDT précise les modifications prévues dans le suivi du dispositif d'animation Natura 2000, en lien avec la loi 3DS (*relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale*), en cours d'examen à l'Assemblée nationale. A partir de 2023, le fond FEADER sera entièrement géré par la Région, ainsi que le suivi de l'animation Natura 2000. L'Etat gardera le suivi des Evaluations d'Incidence Natura 2000, la validation des Documents d'objectifs et la révision des périmètres. La Région Occitanie souhaite assurer une animation de proximité avec des agents dans chaque département (au sein de la Maison de la Région à Cahors pour le Lot).

Mme Rombaut présente ensuite les 2 sites Natura 2000.

2. Bilan des actions mars à décembre 2021

- **Contrats agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC)**

Dans le site Moyenne vallée du Lot inférieur, en 2020, 3 exploitants ont engagé 53 ha en MAEC jusqu'à 2025. Il n'y a pas eu de nouveaux dossiers déposés en 2021 et pas de nouveau projet de MAEC en 2022.

En 2022 le Parc va travailler au montage d'un futur Projet AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC).

M. Pech regrette l'absence d'aide pour les agriculteurs autour de la grotte de Font d'Erbies, car le périmètre Natura 2000 est très restreint. Il faudra examiner si le PAEC peut justifier de déployer des MAEC en périphérie des périmètres.

La même question se pose pour les terrains agricoles interstitiels du périmètre Natura 2000 en bordure du Lot, qui ne peuvent pas bénéficier de mesures agro-environnementales.

- **Suivi du Contrat Natura 2000 à Vers (2017) porté par la commune de St-Géry/Vers**

Pose de 11 nichoirs en ripisylve du Lot et pose d'un panneau d'information : les nichoirs ont été contrôlés en automne 2021. 2 étaient occupés par des Noctules sp. Ils seront de nouveau suivis en 2022.

M. Marchal interpelle le COPIL sur les essais de semi de plantes messicoles réalisés à Vers et sur les travaux de nettoyage du plan d'eau de l'Arquette à Vers. Les habitats ont fortement été perturbés suite à ces travaux. Il faudrait certainement mettre en place une gestion plus adaptée. Il est proposé qu'un plan de gestion de ce site soit élaboré pour que les interventions se fasse en fonction des enjeux.

- **Suivi de 2 Contrats Natura 2000 à Crégols (2010/2011) portés par un propriétaire privé pour la mise en défens de la grotte de Fond d'Erbies et pose d'un panneau d'information**

Le dispositif de fermeture est en place ainsi que le panneau. Le grillage est forcé sur sa partie inférieure, à un endroit qui permet un passage. La fréquentation du public serait peu importante. Le Parc examinera avec les partenaires s'il est envisageable de renforcer le grillage.

Les suivis des chauves-souris d'intérêt communautaire réalisés par le Comité Départemental de Spéléologie et le Groupe Chiroptères ont porté sur 6 gîtes de reproduction et 7 gîtes d'hibernation.

M. Tyssandier précise que les effectifs de la grotte de Font d'Erbies ont fait l'objet d'un comptage crépusculaire en sortie, associé de photos prises de nuit pour ne pas déranger la nurserie. Environ 1500 individus ont été comptabilisés. On observe un tassement des effectifs mais pas forcément lié au dérangement.

M. Tyssandier présente également le résultat des suivis au château de Cénevières. 3000 chiroptères ont été comptabilisés en sortie et 400 jeunes photographiés dans la nurserie.

Le dispositif de caméra infrarouge a bien fonctionné en 2021. Il sera positionné par le Parc en 2022. On espère une meilleure connexion Internet pour une visualisation des images sur le web.

Mme Rombaut informe le COPIL des travaux de débroussaillage réalisés autour du château pour prévenir le risque incendie et pour rendre plus visible le château. Il conviendrait d'examiner si ces travaux peuvent avoir une influence sur les routes de vols de chauves-souris.

- **Présentation des actions de communication**

Les actions de communication et sensibilisation déployées ont ensuite été présentées cf. diaporama. Ambre Girou a indiqué les modalités pour visionner la récente vidéo « Tisser le vivant - La protection de la biodiversité dans les Causses du Quercy » qui est visible sur le site internet du Parc.

3. Perspectives 2022

Mme Jacoly précise que les nouveaux contrats non agricoles qui seront engagés en 2022, devront être achevés en 2024.

- **Projet de contrats agricoles MAEC en 2023 : contrats MAEC de 5 ans sur 2023/2028 - dispositif en cours d'élaboration**
Sur ce site Natura 2000, de nouveaux engagements seront possibles à partir de 2023, dans le cadre du prochain Projet agro-environnemental qui sera élaboré par le Parc en 2022.
- **Programme éducatif Nature en livre / Nature en livre : 2019-2022 et poursuite des actions de communication, journée inter COPIL...**
- **30 ans de Natura 2000 :**
Les animations Natura 2000 pour cet événement seront mutualisées avec la semaine des Géoparcs.
- **Projet de préservation et restauration de la ripisylve du Lot**
On constate une faible qualité de la ripisylve le long du Lot.

Mme Girou indique qu'une action est en projet dans le secteur de Calvignac et Larnagol, qui intègre des questions de paysages, accès berges et ripisylve. Sur Calvignac les élus souhaiteraient un meilleur accès aux berges. Il est précisé que ces communes sont hors périmètre Natura 2000 mais une réflexion de cohérence des actions avec des projets en zone Natura 2000 est à examiner.

Mme Rombaut indique que cette action est à élaborer avec le Syndicat Mixte du Bassin du Célé et du Lot Médian ; à considérer également que le périmètre Natura 2000 exclu les parcelles agricoles le long du Lot.

- **Protection de la Grotte de font d'Erbies**

M. Pech interpelle sur le risque de vente de la propriété avec la grotte. Le COPIL prescrit qu'une collectivité (Département), ou le CEN Occitanie puisse se positionner pour la maîtrise foncière de la grotte. M. Tyssandier précise que l'acquisition serait le meilleur moyen de protéger ce site et que la cavité a un développement de 700m.

Il est rappelé par Mme Rombaut que le bon état de conservation des terrains de chasse autour de la cavité est également important pour la conservation des chiroptères (bois, prairies naturelles, cours d'eau...).

- **Actualisation des données odonates**

Le Lot accueille 3 espèces de libellules d'intérêt communautaire. Un premier suivi a été initié par le CEN Occitanie en 2020. Il serait à poursuivre sur plusieurs années.

M. Charlot du CEN Occitanie présente l'enjeu de cet inventaire et les contraintes en 2021 avec les crues qui ont balayées les herbiers et les exuvies. En 2022, ce suivi sera mené conjointement entre le CEN et le Parc.

- **Suivi de la population de Loutres**

Cette espèce n'est pas l'objet d'un suivi systématique. On connaît sa présence, surtout par les indices de présence.

Mme Jacoly indique que certains pièges contre les Ragondins sont interdits dans les zones de répartition des Loutres. Ce n'est pas le cas dans le Quercy Blanc, où l'espèce n'est pas mentionnée.

- **Suivi Toxostome et Lamproie**

Des pêches électriques sont réalisées chaque année qui peuvent permettre de recueillir des données sur ces espèces sur le Lot et le Célé.

La séance se poursuit sur des échanges sur une meilleure appropriation de la démarche Natura 2000. Il est suggéré que dans le bulletin intersite un volet spécifique à chaque site apparaisse, une foire aux questions pour répondre aux interrogations.

Sans question complémentaire, Catherine Prunet, Dorothée Poirier et Didier Pech remercient les participants et lèvent la séance.

*Dominique Rombaut,
Chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy.*